

C'EST CE DISCIPLE QUI TÉMOIGNE DE CES FAITS... (JN 21,24)

RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ

Rosa Carbonell, RSCJ
Licenciée en Philosophie, Lettres et Théologie
Donne les Exercices Spirituels

Lorsque j'ai reçu l'invitation à participer à ce numéro de la Revue de Spiritualité Ignatienne en apportant mes réflexions sur le rapport entre identité, communauté et mission, j'ai pensé aussitôt : « Pour nous, ça a vraiment changé notre vie... ». Je souligne le nous, parce que j'ignore dans quelle mesure les congrégations religieuses masculines, et en particulier la Compagnie de Jésus, ont conscience de ce qu'a voulu dire pour la plupart des congrégations féminines le changement d'identité que le Concile Vatican II nous a imposé.

Un peu d'histoire

Comme mes lecteurs s'en souviendront sans doute, le Concile Vatican II, dans son Décret *Perfectae Caritatis* sur l'adaptation et la rénovation de la Vie Religieuse, après avoir dédié ses premiers paragraphes aux principes généraux, aux critères pratiques du renouvellement, et aux éléments communs à toutes les formes de vie religieuse (nn. 1-6) et avant d'aborder certains thèmes spécifiques comme les vœux, la prière et la vie commune (nn. 12-20), décrit dans ses

paragraphes centraux les diverses formes de vie religieuse qu'il classifie ainsi : *Instituts intégralement ordonnés à la contemplation* (n. 7), *Instituts voués à la vie apostolique* (n. 8), et *Instituts séculiers* (n. 11). À propos de ces derniers, il commence par préciser que ce ne sont pas des Instituts religieux, même s'ils professent les conseils évangéliques. Ces précisions étant faites, laissons-les de côté pour l'instant.

Les congrégations féminines nées dans le sillage de la Compagnie de Jésus ont cherché depuis l'origine à lui ressembler autant que possible par leur style de vie apostolique, compte tenu de notre identité de femmes consacrées dans l'Église. Mais à l'époque de notre fondation, c'était presque impossible, car cette forme de vie ne semblait pas adaptée aux femmes. Les quelques femmes qui tentèrent de la vivre eurent beaucoup à endurer et n'y réussirent qu'en partie... Ainsi apparut un style de vie religieuse dit « mixte », imposant aux congrégations féminines une forme de clôture qui, sans être absolue, les obligeait à rester dans leur couvent avec interdiction d'en sortir sauf dans des cas exceptionnels.

Les activités apostoliques de ces congrégations devaient par conséquent se dérouler à l'intérieur du couvent, avec une zone de clôture encore plus stricte réservée aux religieuses, et avec l'obligation de célébrer l'office choral, sauf si c'était vraiment impossible. D'un trait de plume, le Concile a supprimé cette forme de vie religieuse, en nous obligeant à nous redéfinir : soit contemplatives, soit apostoliques. Comme manifestement nous n'étions, ni ne souhaitions être, des contemplatives, le choix était clair. Mais ce que nous ne soupçonnions pas alors, c'était tout ce que cette redéfinition allait entraîner.

Le vent du changement

Soudain, tout changea. Le Décret *Perfectae Caritatis* fut promulgué le 28 octobre 1965, durant la quatrième session du Concile, même si, depuis deux ans déjà, les Pères conciliaires avaient un premier schéma entre les mains. Schéma dont, inévitablement, quelques détails transpirèrent et ne tardèrent pas à devenir plus ou moins publics. Comme j'écris depuis une congrégation concrète, la Société du Sacré-Cœur à laquelle j'appartiens depuis plus de quarante ans et que je crois connaître suffisamment, je centrerai ma réflexion sur la façon dont nous avons vécu ce processus. Sans

— RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ —

aucun doute, d'autres congrégations féminines pourraient évoquer d'autres modalités et épisodes concrets, quoique essentiellement analogues. Dans ces pages, je vais tenter de rapporter les faits sans chercher à les interpréter, mais en accompagnant mon récit de la réflexion nécessaire. Ces faits sont les suivants :

À l'automne 1963, dans une lettre adressée à toutes les religieuses du Sacré-Cœur, notre Supérieure Générale, qui était à l'époque Mère Sabine de Valon, écrivait :

Le climat du Concile nous fait entrevoir un espoir à l'horizon ; nous ne savons encore que très peu de choses de ses travaux, mais nous pressentons qu'elles seront sous le signe de la croix. Or la croix est bonne : par elle, l'Esprit Saint est à l'œuvre dans l'Église et dans le monde, et il saura renouveler la face de la terre¹.

En 1962, le Saint-Siège avait demandé à Mère de Valon d'organiser l'Union Internationale des Supérieures Générales sur le modèle de celle des Supérieurs généraux. Elle devait rédiger ses statuts, la lancer, et en devenir la première présidente. Sa charge de présidente lui valut d'être désignée comme auditrice à la troisième session du Concile. À partir du 26 septembre 1964, premier jour où elle entra dans l'*aula* conciliaire, elle put ainsi assister aux travaux du Concile, sans filtre ni oui-dire.

Durant ces mêmes mois de l'automne 1964, la Société du Sacré-Cœur célébrait sa 26^{ème} Congrégation générale, à laquelle ne participaient comme capitulaires que celles qu'on appelait alors les « Vicaires », autrement dit les Supérieures de ce qui allait devenir les Provinces. Cette assemblée allait être la dernière ayant cette composition. La connaissance de première main que Mère de Valon avait de ce qui était en gestation dans l'*aula* conciliaire contribua à leur faire prendre trois décisions qui allaient marquer profondément l'évolution postérieure de la Société, à savoir : suppression des classes dans l'Institut, suppression de la clôture, et changement juridique des premiers vœux, qui devinrent temporaires et non plus perpétuels conditionnés à une nouvelle admission de la part de la congrégation comme ils l'avaient été jusqu'alors. On raconte que quand il fut question de la clôture à la Congrégation Générale, Mère de Valon déclara simplement : « Le Concile vient de décider qu'il n'y aura plus de clôture pour les Instituts apostoliques. Nous n'avons rien à débattre, nous n'avons qu'à obéir »².

Poussées par un vent impétueux

Il est presque impossible de décrire en quelques mots tout ce qu'a entraîné ce changement d'identité imposé, dont le premier signe extérieur fut la suppression de la clôture, avec des répercussions immédiates sur notre mission apostolique et notre vie commune. Chacun sait que la suppression de la clôture fut une condition essentielle en vue de notre insertion dans les milieux populaires. À son tour, cette insertion exigea des communautés moins nombreuses, plus ouvertes, plus impliquées dans la vie des hommes et des femmes des quartiers où, dans bien des cas, nous sommes allées vivre. En outre, les jeunes religieuses qui faisaient leurs études purent désormais suivre des cours à l'université et se dédier entièrement à leur formation universitaire, sans avoir à travailler en même temps dans les collèges. Enfin, la suppression de la clôture s'est accompagnée de l'abandon de l'habit religieux. Par ailleurs, la suppression des classes dans la congrégation a entraîné un réajustement de la vie de communauté. Un discernement a été nécessaire pour celles qui étaient autrefois les sœurs coadjutrices : il fallait établir lesquelles d'entre elles devaient aller se former à l'université, et quel type de formation était la plus appropriée pour chacune. Il va sans dire que nous avons également dû apprendre à vivre nos vœux autrement... Une seule chose n'a pas changé : nous avons continué à dédier du temps, et un temps prolongé, à la prière personnelle, enrichie elle aussi par de nouvelles formes de prière communautaire.

*la suppression de la clôture,
avec des répercussions
immédiates sur notre
mission apostolique et notre
vie commune*

Bien entendu, tout ce processus ne s'est pas réalisé du jour au lendemain. Il a fallu rédiger de nouvelles Constitutions puisque, du point de vue juridique, nous avons changé d'identité. Il a fallu célébrer un Chapitre Général extraordinaire pour nous adapter aux nouvelles situations, et essayer un autre style de vie religieuse pendant un certain temps *ad experimentum*, en particulier pour ce qui touche à la vie apostolique et à la vie commune. Il a fallu préciser la mission de notre Congrégation. Il a fallu impliquer tous

— RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ —

les membres de notre congrégation dans cette démarche, ce qui demandait un autre style de gouvernement... Il a fallu...

À l'automne 1967 se tint le premier Chapitre Général dont les membres avaient été élus par la base. C'était le Chapitre extraordinaire obligatoire. Il fut suivi de deux autres Chapitres Généraux en 1970 et en 1976, toujours à l'automne, avant celui de 1982, chargé d'approuver les nouvelles Constitutions avant de les soumettre à l'approbation du Saint-Siège, dont le Décret n'arrivera que le 1^{er} janvier 1987, mettant ainsi fin à une longue période *constituante*.

Les trois faces de la médaille

Oui, je sais que normalement il n'y en a que deux. Mais dans ce cas, les trois éléments sont tellement imbriqués entre eux que changer l'un d'eux reviendrait à changer aussi les deux autres. D'un point de vue pédagogique, ils doivent être séparés, mais chacun doit être lu avec des lunettes dont les verres sont les deux autres.

Identité

Le Concile ayant supprimé la « vie mixte », il nous fallait choisir. Le premier document du Chapitre Général extraordinaire de 1967 s'intitulait *La Société du Sacré-Cœur, Institut apostolique dans l'Église et dans le monde actuel*. Trois ans plus tard, le Chapitre de 1970 intitulait son document principal : *La Société du Sacré-Cœur, communauté apostolique*. Et six ans plus tard, le Chapitre de 1976 dédiait ses travaux et ses documents au thème de la mission, en commençant par rappeler la définition que la Congrégation s'était donnée d'elle-même en 1967. Enfin, le premier paragraphe des Constitutions de 1982 affirmait : « La Société du Sacré-Cœur est un Institut apostolique de droit pontifical ». En pratique, qu'est-ce que tout cela signifie ? Au sujet des Instituts dédiés à la vie apostolique, le Concile dit :

Dans ces Instituts, à la nature même de la vie religieuse appartient l'action apostolique et bienfaisante [...]. Toute la vie religieuse de leurs membres doit être pénétrée d'esprit apostolique et toute l'action apostolique

doit être animée par l'esprit religieux. Si donc les sujets veulent répondre avant tout à leur vocation de suivre le Christ et servir le Christ Lui-même dans ses membres, il faut que leur activité apostolique dérive de leur union intime avec Lui (PC 8).

L'heure était venue pour nous d'être, d'une façon plus consciente, pleinement contemplatives et pleinement apostoliques. L'heure était venue de chercher dans la prière, d'une façon beaucoup plus personnelle, les raisons de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. Non pas qu'auparavant nous ne nous y efforcions pas, mais nous avions jusque là d'autres signes extérieurs qui nous permettaient de nous identifier :

l'heure était venue pour nous d'être, d'une façon plus consciente, pleinement contemplatives et pleinement apostoliques

une vie bien réglée, une certaine façon de nous habiller, un style de vie dans lequel on pouvait facilement se perdre (et s'isoler, en bien ou en mal). Durant ces années post-conciliaires, nous avons médité bien souvent ce passage de la lettre à Diognète :

Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les vêtements. Ils n'habitent pas de villes qui leur soient propres, ils ne se servent pas de quelque dialecte extraordinaire, leur genre de vie n'a rien de singulier... Ils se répartissent dans les cités grecques et barbares suivant le lot échu à chacun ; ils se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et la manière de vivre, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur république spirituelle. Ils résident chacun dans sa propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens et supportent toutes les charges comme des étrangers. Toute terre étrangère leur est une patrie et toute patrie une terre étrangère...

Au cours de ces années, certaines formulèrent le processus que nous étions en train de vivre plus ou moins en ces termes :

En pensant au thème de l'identité, je suis parvenue à la conclusion que c'est dans la prière que je trouve mon identité. Non pas que les autres chrétiens ne prient pas, mais parce que dans la prière, dans la relation silencieuse avec le Seigneur, dans la contemplation de sa vie, je trouve les raisons de ce que je suis et de ce que je fais...

— RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ —

Autrement dit, dans la prière nous discernons, dans la prière nous nous arrêtons pour regarder le Seigneur Jésus, dans la prière nous réfléchissons sur ce que nous sommes en train de vivre ; dans la prière nous puisons la force d'aller de l'avant, afin qu'aucun autre amour ne vienne s'immiscer dans notre vie en changeant son visage, comme cela arrive bien souvent. Dans la prière, nous vivons ce que nous sommes, avant de nous lancer dans une vie bien différente, pour revenir ensuite à la prière avec tout notre vécu.

Les Constitutions de 1982, fruit de l'expérience d'un grand nombre de religieuses du Sacré-Cœur, disent :

Dans la prière nous venons à Lui avec tout ce qui fait notre vie, avec les souffrances et les espoirs de l'humanité. Nous apprenons à rester en silence et pauvreté de cœur devant Lui, à adorer et à demeurer en Lui dans l'amour et la gratuité.

C'est une autre façon d'exprimer le cœur de notre identité : union et conformité avec les sentiments et les attitudes du Cœur de Jésus.

Et aujourd'hui ? Comment se déroule le processus d'identification des nouvelles générations ? Tous les documents relatifs aux diverses étapes de la formation initiale insistent sur le rôle de la prière dans notre vie, et j'observe que les maîtresses des novices et les instructrices de probation dédient tous leurs efforts et le plus clair de leur temps à « apprendre à prier » et à accompagner dans la prière. Depuis l'origine de notre Congrégation, l'importance donnée à la prière a toujours été liée de près à la pratique du mois d'Exercices spirituels, obligatoire avant les derniers vœux. Ces dernières années, d'autres modalités ont été introduites dans la plupart de nos noviciats, et les Exercices obligatoires sont désormais ceux de huit jours. Durant ces Exercices, chacune s'efforce de découvrir « ce que Dieu lui donne à choisir »... Là, chaque jeune et chacune de nous, tout au long de notre vie, tous les ans, nous découvrons la volonté de Dieu toujours renouvelée, en retrouvant et en affermissant le premier appel qui nous a poussées à nous identifier avec ce charisme et ce style de vie...

Communauté

C'est peut-être là, *ad intra*, que se manifestent avec le plus d'évidence les effets du changement d'identité dont j'ai parlé. Une fois encore, je ferai référence à la façon dont les Chapitres Généraux de ce que j'ai appelé la *période constituante* présentent ce thème.

En 1967, un document dédié à la vie en communauté, intitulé *Une communauté fraternelle édifiée dans le Christ au service du monde*, demande que la communauté soit :

... l'expression vivante et toujours actuelle de la communion des personnes, et non pas une juxtaposition d'individus ; du Cor unum et anima una in Corde Iesu⁴ ; de l'amitié sincère et mature entre ses membres ; de l'esprit de service envers les hommes. Le renouvellement de la vie de communauté commence dans la réalité intérieure, une réalité de grâce qui prend sa source dans la célébration eucharistique et s'exprime par le renouvellement des structures [...]. Le climat de la communauté est plus important que ses structures⁵.

En 1970, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, notre Congrégation est devenue une *communauté apostolique*. Le Chapitre a exprimé la volonté de Dieu pour nous à ce moment-là, en faisant cinq choix très sérieux dont deux avaient directement à voir avec la communauté :

Communauté internationale, une et nécessairement pluriforme, nous voulons vivre cette nouvelle conscience de notre communion, et accepter les conséquences pratiques de la coresponsabilité et du partage au niveau international pour un meilleur service... Nous nous engageons dans le renouvellement de notre communauté fraternelle, condition essentielle pour l'avenir de notre vie religieuse et pour une réponse authentique à l'interpellation de l'Église et du monde. Chaque communauté créera son propre style de vie, en l'évaluant dans la foi et à la lumière de l'Évangile⁶.

C'est probablement le point le plus enrichissant, et en même temps le plus conflictuel, dans notre vie actuelle. Les Constitutions de 1982 disent en effet :

« Rassemblées en une communauté au nom de Jésus Christ, nous sommes envoyées annoncer la bonne nouvelle du Royaume par notre vie et par notre travail. Nous puisons dans son Cœur l'amour qui nous fait vivre en communion entre nous et avec les autres » (n. 30). « Nous voulons être des communautés qui discernent et qui vivent à l'écoute de l'Esprit, en lui

— RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ —

étant dociles » (n. 32). « Notre vie commune est une célébration du Mystère pascal » (n. 33).

En pratique, qu'est-ce que cela veut dire ? En premier lieu, dans leur aspect le plus extérieur, les communautés ont augmenté en nombre et se sont réduites en personnel. De ce que nous appelons aujourd'hui les « grandes maisons », bâtiments qui abritaient autrefois un collège et une grande communauté, la vie de la religieuse s'est transférée dans des lieux qui n'interfèrent pas avec la vie du collège, et les communautés, habituellement nombreuses, se sont organisées en petits groupes qui favorisent les relations personnelles, surtout dans les réunions et les différentes formes de prière communautaire. Déjà à la fin des années 1960, puis dans les années 1970, beaucoup d'entre nous sont allées vivre dans un appartement situé dans un quartier populaire ou défavorisé, où nous avons appris à vivre avec nos voisins d'immeuble, à nous occuper des tâches domestiques, à participer à la vie des paroisses et des associations de quartier, à nous situer dans un espace restreint, à être interrompues par une voisine qui vient passer un moment avec nous, prendre une tasse de café, demander de l'aide... Nous avons appris à séparer le travail apostolique de la vie de communauté, même si nos conversations continuent le plus souvent à porter sur notre travail apostolique, souvent diversifié car nous ne travaillons pas toutes dans le même secteur... Les rapports communautaires se sont compliqués : tantôt ils sont devenus plus fraternels, tantôt un peu moins... Le nombre de réunions a diminué à cause des besoins de la mission, et la prière commune s'est transformée en lieu privilégié d'expression de notre foi. En général, le nombre plus limité de membres dans nos communautés favorise un partage plus profond, plus libre, et une implication dans le discernement nécessaire, tant communautaire que sur certaines questions personnelles vécues par les membres de nos communautés.

Les personnes d'âges différents qui se sont incorporées ont créé un style de vie commune plus simple et amical, avec des exigences différentes, en nous demandant de nous engager à fond dans l'édification d'une communauté fraternelle...

Mission

J'ai déjà mentionné précédemment les conséquences considérables que la suppression de la clôture a eu sur notre mission apostolique. Les

communautés ont pris conscience qu'elles étaient *apostoliques*, et malgré la diversité de nos tâches, nous nous sommes senties toutes engagées dans une *mission commune*, consistant à communiquer l'amour du Cœur de Jésus⁷ dans toutes les tâches que nous accomplissions.

Comme le rappellent nos Constitutions, notre Fondatrice, sainte Madeleine Sophie Barat, avait décidé d'accomplir cette mission à travers l'éducation. Mais pour les religieuses du Sacré-Cœur, éduquer n'a jamais été un simple synonyme de donner des cours. Éduquer est bien autre chose : c'est l'*educere* latin, autrement dit, aider chaque personne à tirer de son intériorité le meilleur d'elle-même. Une partie de nos religieuses n'ont jamais enseigné ou l'ont fait seulement pendant de courtes périodes ; mais elles ont été des éducatrices, car telle est notre manière d'être apostolique. Actuellement nous remplissons cette tâche dans différents domaines que nous pourrions définir ainsi : activités de développement, formation, développement humain, promotion de la justice, pastorale et accompagnement dans la foi...

Mais *que signifie pour nous aujourd'hui éduquer* ? En citant les Constitutions, nous dirions que c'est faire tout ce qui est en notre pouvoir pour :

...que chaque personne s'ouvre à la vérité, à l'amour et à la liberté ; qu'elle découvre le sens de sa vie et se donne aux autres ; qu'elle collabore de façon créative à la transformation du monde ; qu'elle vive l'expérience de l'amour de Jésus ; qu'elle s'engage dans une foi active (Const. n. 11).

C'est ainsi qu'au cours des vingt-cinq dernières années, des jeunes filles issues de domaines d'activité sans rapport avec l'enseignement sont entrées dans la Société du Sacré-Cœur, en particulier des médecins et des travailleurs sociaux auxquelles il n'a pas été demandé de renoncer à leur profession. Elles ont reçu une formation théologique sérieuse, le plus souvent orientée à l'obtention de diplômes universitaires, car aujourd'hui nous ne concevons pas qu'une religieuse du Sacré-Cœur n'ait pas une foi solidement fondée... Le temps où nous entrions dans la Congrégation en sortant du collège et où notre destin normal était de nous former pour retourner dans les mêmes collèges est loin. Ces dernières années, nous avons eu des religieuses du Sacré-Cœur éducatrices familiales, professeurs de théologie, aumônieres hospitalières, infirmières et médecins, accompagnatrices des Exercices, maîtresses rurales et dans l'enseignement public, professeurs dans les universités ecclésiastiques et civiles, dans différents pays des cinq

— RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ —

continents. Le monde s'est agrandi, et il continue de s'agrandir pour nous chaque fois que nous vivons avec une sœur d'un autre pays, d'une autre langue et d'une autre culture ; chaque fois que l'une d'entre nous s'en va prêter service dans l'un des quarante-trois pays où notre Congrégation est implantée... Telle est notre manière d'être des éducatrices : nous le sommes dans une Congrégation qui vit fortement son caractère international.

En résumé

Identité-communauté-mission sont à nos yeux trois éléments indissociables d'un triptyque qui nous pousse à chercher quotidiennement la volonté de Dieu ici et maintenant ; qui demande une formation actualisée, une prière « à tombeau ouvert », nous exposer aux souffrances que vivent tant de nos frères qui subissent l'injustice dans le monde ; qui nous offre l'accompagnement d'une communauté fraternelle et l'aide de quelques-unes des Nôtres à celles à qui est demandé un service de gouvernement. Notre identité de religieuses du Sacré-Cœur, notre union et notre conformité au Cœur de Jésus, sont inséparables de notre mission apostolique vécue en communauté, consistant à donner à connaître au monde l'immense amour de ce Cœur.

*notre identité (...) est
inséparable de notre mission
apostolique vécue en
communauté, consistant à
donner à connaître au
monde l'immense amour de
ce Cœur*

Ce qui est fait et ce qui reste à faire

Comme je l'ai dit au début de cet article, ce processus a été commun à toutes les congrégations féminines qui, avant Vatican II, appartenaient à la « vie mixte ». Nous sommes nombreuses. Et parmi elles, un nombre non négligeable s'inspire de la spiritualité ignatienne. Au cours de ces années, nous nous sommes raconté notre histoire, nous nous sommes aidées mutuellement et, en certaines circonstances, nous nous sommes impliquées

dans des projets inter-congrégationnels, même si je me demande si c'est davantage par nécessité ou par conviction. Grâce à cette connaissance mutuelle, et surtout grâce au fait que l'Église nous a obligées à nous redéfinir, nous avons approfondi la vie et le charisme de nos Fondatrices et Fondateurs respectifs. Cette nouvelle connaissance a débouché sur des biographies moins biographiques et sur un approfondissement des bases théologiques et scripturaires de nos charismes respectifs.

Toutefois, il me semble qu'il nous reste encore une tâche à accomplir. Après chaque Fondatrice ou Fondateur, il y a eu des femmes, dont certaines étaient leurs contemporaines tandis que d'autres sont venues plus tard dans le temps, que nous avons laissées glisser dans l'oubli. Le charisme fondationnel n'appartient pas qu'au Fondateur qui l'a reçu de l'Esprit ; chaque personne qui participe de ce charisme y apporte quelque chose. Toutes, nous devons le conserver et l'accroître. Mais certaines l'ont, pour ainsi dire, « touché de plus près » : les premières compagnes, celles qui lui ont succédé dans la charge de Supérieure, les sœurs dont la façon de le vivre et de l'annoncer a été particulièrement significative. *Le moment n'est-il pas venu de nous rapprocher d'elles et d'approfondir leur vie et leurs écrits, en nous laissant contaminer par leur feu ?*

En conclusion

J'ai intitulé ces pages d'une façon qui peut paraître prétentieuse, en paraphrasant l'évangile de Jean : *C'est ce disciple qui témoigne de ces faits...* À la base de cette réflexion, il n'y a pas seulement une étude théorique et une lecture des documents. Il y a surtout une expérience vécue. Je suis entrée dans la Congrégation trois mois avant le début du Concile Vatican II. Les changements que j'ai évoqués, les difficultés que nous avons vécues et que nous continuons de vivre, les défis qui se présentent à nous, sont d'abord une expérience vécue qui, au fil des années, nous a construites.

¹ Lettres Circulaires, pp. 139-140. Cité par M. LUIRARD, Sabine de Valon (1899-1990). *Décima Superiora General de la Sociedad del Sagrado Corazón*. Sociedad del Sagrado Corazón, Roma, 1999, p. 154

———— **RÉFLEXIONS SUR UN CHANGEMENT D'IDENTITÉ** ————

² Id., p. 161

³ Constitutions de la Société du Sacré-Coeur, n. 20

⁴ Devise de la Société du Sacré-Coeur

⁵ Chapitre Général Extraordinaire, 1967, édition photocopiee, p. 61

⁶ Chapitre Général 1970, p. 12, 16

⁷ Constitutions de 1982, n. 10